



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var
Service agriculture et forêt
Mission défrichement**

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

projet soumis à évaluation environnementale
exempté d'enquête publique

Demande d'une autorisation de défrichement dans le cadre du projet de mise en culture de vignes en agriculture biologique sur le territoire communal de LA CADIÈRE D'AZUR

Motifs de la décision

Les éléments relatifs à la demande d'autorisation de défrichement déposée par la SCEA DU DOMAINE DE LA BEGUDE dans le cadre du projet de mise en culture de vignes en agriculture biologique sur le territoire communal de LA CADIÈRE D'AZUR, au lieu-dit « LA BEGUDE », ont été mis à disposition du public par voie électronique en application de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement.

Le public était invité à déposer par voie électronique ses observations et propositions du 17 juillet 2023 au 17 août 2023 inclus, conformément aux dates d'ouverture de la consultation du public.

Aucune observation n'a été recueillie durant la procédure de participation du public par voie électronique.

La demande d'autorisation de défrichement est autorisée partiellement sur une surface 5,8037 ha afin de minimiser les impacts du défrichement sur les corridors écologiques identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), repris dans le zonage Nbio du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de la Cadière d'Azur.

Fait à Toulon, le 10 novembre 2023

Le responsable de la mission défrichement


Willy MARTIN